

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018**

Délibération : **N° 2018-12-151**
TRAVAUX SUR ROUTES DEPARTEMENTALES A LA MENARDAIS -
 OBJET : **CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A LA PARTICIPATION DU**
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
 Nomenclature : **7.5.2**

En exercice : 29 membres

Présents : 20

Pouvoirs : 8

Absent : 1

Votants : 28

Délibération comportant :

Annexe : 2018 12 151 -
 ANNEXE La Ménardais
 convention financiere
 conseil departemental.pdf

Le dix-sept décembre deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le sept décembre deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Yvon LERAT, Valérie ROBERT, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU, Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Catherine CADOU, Damien CLOUET donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Michel RINCE, Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Alain BLANCHARD, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL

Le membre absent : Aurora ROOKE

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude SALAU

Dans le cadre du projet de sécurisation des routes départementales 357 et 26 à la Ménardais, engagé par la commune de Treillières, le département de Loire-Atlantique a été sollicité pour une participation aux travaux.

A ce titre, une convention financière doit être établie pour la prise en charge de la réfection de la structure, du désamiantage et des revêtements de chaussée.

Le montant de la contribution financière est fixé à **180 000,00 €**.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la convention avec le département de Loire-Atlantique pour la prise en charge des travaux, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document y afférant.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 17 décembre 2018
 Le Maire, Alain ROYER.

Accusé de réception en préfecture
 044-214702094-20181217_2018-12-51-DE
 Date de télétransmission : 21/12/2018
 Date de réception préfecture : 21/12/2018